

# L'EXPERT-COMPTABLE : UN CONSEIL QUI COMPTE DANS UNE OPÉRATION DE CESSION OU DE REPRISE D'ENTREPRISE !

La transmission ou la reprise d'entreprise est une opération complexe avec des conséquences sur le plan fiscal, social, juridique, patrimonial et financier. Elle doit être suffisamment anticipée et préparée afin de sécuriser l'opération.

L'expert-comptable, conseiller privilégié et de proximité pour le chef d'entreprise, met ses compétences aux services des cédants et des repreneurs, et les accompagne à chaque étape du processus de cession ou de reprise pour la réussite de leur projet.



**Vous êtes cédant ?**  
et vous vous posez  
des questions...

- A quel moment se préoccuper de la transmission ?
- Combien vaut l'entreprise ?
- Comment trouver un repreneur ?
- Comment optimiser la transmission ?
- Quel avenir après la cession ?

**...l'expert-comptable, créateur de confiance, vous accompagne**

- 1 Il prend connaissance du projet et définit l'étendue de l'accompagnement
- 2 Il prépare l'entreprise à la vente
- 3 Il évalue l'entreprise
- 4 Il établit le dossier de présentation avec votre concours, destiné aux repreneurs potentiels, aux intermédiaires, aux tiers intéressés
- 5 Avec votre accord, il diffuse l'offre de cession et le dossier de présentation
- 6 Il présélectionne des repreneurs
- 7 Il participe aux négociations avec les repreneurs
- 8 Il contribue à l'élaboration du protocole et des actes
- 9 Il vous accompagne post-cession (fiscalité personnelle, compléments de prix, mise en jeu de la garantie d'actif et de passif)
- 10 Et après... il peut vous aider dans un nouveau projet ou pour la gestion de votre patrimoine



Pour plus de précision  
sur l'accompagnement  
du cédant par  
l'expert-comptable :  
consultez la plaquette  
« Vous êtes cédant ? »  
de l'Ordre des experts-comptables :

+ [www.bibliordre.fr](http://www.bibliordre.fr)



**Vous êtes repreneur ?**  
et vous vous posez  
des questions...

- Pourquoi reprendre une entreprise et comment ?
- Comment identifier la bonne cible ?
- A quel prix reprendre et avec quel(s) type(s) de financement(s) ?

### **...l'expert-comptable, acteur de performance, vous accompagne**

- 1 Il prend connaissance de votre projet, le formalise et vous aide à la définition de cibles selon vos critères de choix
- 2 Il diffuse l'offre de reprise et présélectionne des cibles potentielles
- 3 Il évalue des cibles sélectionnées
- 4 Il participe à la rédaction de la lettre d'intention, choisit et définit avec vous les conditions principales de votre offre
- 5 Il vous assiste dans les négociations, sur les conditions de réalisation de l'opération afin de faire aboutir votre projet dans la meilleure configuration
- 6 Il réalise l'audit d'acquisition ou « due diligences » notamment sur les aspects comptables, financiers, fiscaux, sociaux afin de sécuriser votre projet, et établit un rapport
- 7 Il vous conseille sur le choix d'une structure de reprise adaptée et votre statut social d'entrepreneur
- 8 Il vous aide à trouver le bon financement
- 9 Il participe à la rédaction du protocole et des actes
- 10 Il vous accompagne post-reprise



**Pour plus de précision sur l'accompagnement du repreneur par l'expert-comptable :**  
consultez la plaquette

de la transmission reprise « Vous envisagez de céder ou reprendre une entreprise » de l'Ordre des experts-comptables :

+ [www.bibliordre.fr](http://www.bibliordre.fr)

Consultez le guide 2018 « Du cédant au repreneur » réalisé par les membres du réseau Transmettre & Reprendre dont l'Ordre des experts-comptables est membre. Concret et pédagogique, il donne au porteur de projet, cédant ou repreneur, les bases indispensables à connaître avant de se lancer dans une opération de cession ou de reprise.

+ [www.bibliordre.fr](http://www.bibliordre.fr)



Pour tout renseignement,  
contactez un expert-comptable :  
[www.experts-comptables.fr](http://www.experts-comptables.fr)